

## Chapitre 5

### Pour un régime international plus harmonieux

permet aux États de régler directement leurs désaccords commerciaux en fonction de règles convenues et non du pouvoir politique ou économique de l'un ou l'autre d'entre eux.

#### Cycle de Doha : les objectifs du Canada

Les négociations engagées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement (Cycle de Doha) ont été lancées à Doha, capitale du Qatar, en novembre 2001. Ce cycle consacré au développement comprend des négociations sur l'agriculture, l'accès aux marchés des produits non agricoles, les services, les règles de l'OMC sur l'antidumping et les disciplines relatives aux subventions, y compris les subventions versées au secteur de la pêche, les règles de l'OMC sur les accords commerciaux régionaux, ainsi que la facilitation du commerce. Des considérations sur le développement doivent faire partie de tous les domaines de négociation.

Bien que l'échéance des négociations ait été dépassée à maintes reprises, des progrès ont été accomplis dans certains domaines (par exemple, un accord visant à éliminer toutes les subventions à l'exportation des produits agricoles d'ici la fin de 2013) et les membres poursuivent leurs efforts en vue de mener les négociations à bonne fin.

L'objectif global du Canada dans les négociations du Cycle de Doha est de parvenir à un accord de haut niveau qui instaure un régime uniforme dans le secteur agroalimentaire, élargit l'accès réel aux marchés des produits et des services, établit de règles améliorées et plus claires sur les recours commerciaux, ainsi que des règles rigoureuses et contraignantes pour la facilitation du

commerce – à un accord, aussi, dont les résultats dans le domaine du développement confèrent des bienfaits réels aux pays en développement. À cet égard, précisément, le Canada souhaite que soit réalisé un juste équilibre entre les objectifs du développement, les préoccupations des pays en développement et ses propres intérêts commerciaux. C'est pourquoi il préconise qu'un traitement spécial et différencié soit accordé aux pays en développement, de même qu'une assistance technique liée au commerce et des activités de renforcement des capacités. Le Canada milite également en faveur d'une cohérence accrue entre l'OMC et les autres instances internationales au niveau des structures institutionnelles et des politiques. Ces mesures aideront les pays en développement à gérer la transition vers leur participation pleine et entière à l'économie mondiale. On trouve plus de renseignements sur la participation du Canada à l'OMC à l'adresse [www.international.gc.ca/tna%2Dnac/wto-fr.asp](http://www.international.gc.ca/tna%2Dnac/wto-fr.asp).

Dans son approche des négociations du Cycle de Doha, le Canada collabore étroitement avec les provinces et les territoires et mène des consultations auprès des parties intéressées et du public afin d'obtenir leurs points de vue et de les sensibiliser aux bienfaits que peut engendrer la libéralisation des échanges au sein de l'OMC. Le site Web du gouvernement sur la politique commerciale ([http://geo.international.gc.ca/cip-pic/about/trade\\_policy-fr.aspx?lang\\_update=1](http://geo.international.gc.ca/cip-pic/about/trade_policy-fr.aspx?lang_update=1)) renferme une information continuellement mise à jour sur l'état des négociations et invite le public à faire part de ses observations sur les priorités et les objectifs poursuivis.